Parlement européen
2024-2029

Commission du contrôle budgétaire

2025/2151(DEC)

28.1.2026

AMENDEMENTS
1 - 45

Projet de rapport
Pasquale Tridico
(PE778.063v01-00)

Décharge 2024: budget général de l'Union européenne - Comité économique et social européen
(2025/2151(DEC))

Amendement 1
Ondřej Knotek, Virginie Joron, Julien Sanchez, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que, conformément aux articles 300 et 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Comité économique et social européen est un organe consultatif dont le mandat consiste principalement à émettre des avis;

Or. en

Amendement 2
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. constate que le Comité est passé d'une approche axée sur les dépenses à une approche fondée sur la gestion des ressources et la définition de priorités, comme l'indiquent le paquet financier stratégique approuvé par son Bureau et l'introduction d'exercices de définition de priorités; observe que ces mesures visent à améliorer la gouvernance financière et à aligner les décisions budgétaires sur les objectifs stratégiques; prend acte des efforts déployés en vue de réduire la charge administrative et de rationaliser les processus à des fins de rentabilité; demande au Comité de consolider encore cette approche en intégrant des indicateurs de performance et une planification prospective dans son cycle financier annuel;

Or. en

Amendement 3
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. félicite le Comité ***d'avoir encore augmenté son exécution*** budgétaire des crédits d'engagement de l'exercice en cours, qui est passée de 98,70 % en 2023 à 99,21 % en 2024, et ce parce qu'il a suivi efficacement son exécution budgétaire, mais aussi parce qu'un taux d'inflation élevé a touché les rémunérations du personnel et les coûts liés aux bâtiments; prend acte, dans ce contexte, des réaffectations effectuées par le Comité au moyen de virements budgétaires d'un montant total de ***2 487 139*** EUR (soit 1,51 % de son budget pour 2024) entre différentes lignes budgétaires, les hausses les plus notables étant liées à l'exploitation et à la maintenance des logiciels et des systèmes (+***519 682*** EUR) et aux bâtiments (+***421 880*** EUR); relève par ailleurs avec satisfaction que le taux d'exécution des crédits de paiement de l'exercice en cours a augmenté, passant de 88,12 % en 2022 et 90,67 % en 2023 à 92,85 % en 2024, et que le délai moyen de paiement a diminué, de 20,14 jours en 2023 à 16,06 jours en 2024, meilleure performance du Comité depuis 2021;	5. félicite le Comité ***pour son niveau élevé d'exécution*** budgétaire des crédits d'engagement de l'exercice en cours, qui est passée de 98,70 % en 2023 à 99,21 % en 2024, et ce parce qu'il a suivi efficacement son exécution budgétaire, mais aussi parce qu'un taux d'inflation élevé a touché les rémunérations du personnel et les coûts liés aux bâtiments; prend acte, dans ce contexte, des réaffectations effectuées par le Comité au moyen de virements budgétaires d'un montant total de ***2 487 139*** EUR (soit 1,51 % de son budget pour 2024) entre différentes lignes budgétaires, les hausses les plus notables étant liées à l'exploitation et à la maintenance des logiciels et des systèmes (+***519 682*** EUR) et aux bâtiments (+***421 880*** EUR); relève par ailleurs avec satisfaction que le taux d'exécution des crédits de paiement de l'exercice en cours a augmenté, passant de 88,12 % en 2022 et 90,67 % en 2023 à 92,85 % en 2024, et que le délai moyen de paiement a diminué, de 20,14 jours en 2023 à 16,06 jours en 2024, meilleure performance du Comité depuis 2021; ***préconise de continuer à assurer un suivi efficace, à maîtriser les coûts et à procéder à des réaffectations stratégiques afin de garantir une utilisation optimale des crédits et la transparence;***

Or. en

Amendement 4
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. constate que, le 21 septembre 2024, le Conseil a adopté une nouvelle décision relative à l'octroi des indemnités journalières et au remboursement des frais de voyage aux membres du Comité et à leurs suppléants, en vertu de laquelle l'indemnité journalière octroyée aux bénéficiaires qui assistent à des réunions en présentiel est fixée à 367 EUR (contre 290 EUR auparavant) et l'indemnité journalière octroyée aux bénéficiaires qui assistent à des réunions à distance par voie électronique est fixée à 149 EUR (contre 145 EUR auparavant); relève, à la lecture du questionnaire, qu'en 2024, le Comité a remboursé ***259 669*** EUR pour la participation à distance (contre ***294 930*** EUR en 2023), soit l'équivalent de ***1 744*** jours de réunion (contre ***2 006*** jours de réunion en 2023), tandis que le montant total des indemnités forfaitaires versées pour la participation à des réunions en présentiel était de ***6 579 196*** EUR en 2024 (contre ***5 902 963*** EUR en 2023); relève en outre que le Comité a mis en place un système pour confirmer la participation effective à distance aux réunions par voie électronique; estime que***, bien que*** la participation à distance ***soit*** un instrument important pour des institutions modernes, qui réduit les coûts des réunions et permet une participation plus large***, l'affectation d'une indemnité à la*** participation à distance ***aux réunions, même si elle est réduite et limitée à certains types*** d'événements***, est difficile à comprendre pour le public***;	7. constate que, le 21 septembre 2024, le Conseil a adopté une nouvelle décision relative à l'octroi des indemnités journalières et au remboursement des frais de voyage aux membres du Comité et à leurs suppléants, en vertu de laquelle l'indemnité journalière octroyée aux bénéficiaires qui assistent à des réunions en présentiel est fixée à 367 EUR (contre 290 EUR auparavant) et l'indemnité journalière octroyée aux bénéficiaires qui assistent à des réunions à distance par voie électronique est fixée à 149 EUR (contre 145 EUR auparavant); relève, à la lecture du questionnaire, qu'en 2024, le Comité a remboursé ***259 669*** EUR pour la participation à distance (contre ***294 930*** EUR en 2023), soit l'équivalent de ***1 744*** jours de réunion (contre ***2 006*** jours de réunion en 2023), tandis que le montant total des indemnités forfaitaires versées pour la participation à des réunions en présentiel était de ***6 579 196*** EUR en 2024 (contre ***5 902 963*** EUR en 2023); relève en outre que le Comité a mis en place un système pour confirmer la participation effective à distance aux réunions par voie électronique; estime que la participation à distance ***est*** un instrument important ***et un outil précieux*** pour des institutions modernes, qui réduit les coûts des réunions et permet une participation plus large***; se félicite de l'approche du Comité qui consiste à affecter des indemnités de*** participation à distance ***à un type réduit et limité*** d'événements ***d'une manière juste et proportionnée, qui tient compte des responsabilités des membres et des exigences de préparation, tout en garantissant et en surveillant la transparence et la rentabilité; rappelle que les membres du Comité économique et social européen ne perçoivent aucune rémunération pour leur mandat***;

Or. en

Amendement 5
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. invite le Comité à réévaluer le système d'indemnités de participation à distance afin de garantir pleinement la transparence, la proportionnalité et la confiance du public; souligne qu'une compensation financière pour la participation à distance doit être strictement justifiée, avoir une portée limitée et respecter les principes de rentabilité et de responsabilité;

Or. en

Amendement 6
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. se dit vivement préoccupé par l'augmentation de la charge de la dette et des coûts d'emprunt de l'Union; relève que, selon le rapport annuel de la Cour des comptes européenne, l'encours des emprunts contractés par l'Union pourrait dépasser les 900 milliards d'EUR d'ici à 2027, soit près de dix fois le niveau de 2020 avant l'instauration de l'instrument de relance Next Generation EU; prévient qu'une hausse des coûts d'emprunt fait peser un risque sur les futurs budgets et réduit la marge budgétaire disponible pour les nouvelles priorités; insiste par conséquent sur le fait que, compte tenu de

cette pression budgétaire sans précédent, il est impératif que le Comité s'efforce de réaliser des économies dans son propre budget administratif; invite le secrétaire général à présenter un plan de réductions structurelles des coûts afin de faire montre de responsabilité institutionnelle à un moment où la dette publique est élevée;

Or. en

Amendement 7
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande à l'administration du Comité de définir activement des mesures de réduction des coûts et de les mettre en œuvre, notamment en ayant davantage recours aux technologies hybrides de réunion, en utilisant les bâtiments de manière optimale, en consolidant les activités parlementaires et en réduisant les dépenses logistiques inutiles; demande des rapports d'avancement réguliers sur les mesures mises en œuvre et sur les économies réalisées;

Or. en

Amendement 8
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite le Comité à adopter une feuille de route structurée afin d'atteindre progressivement le niveau de référence de

10 % de dépenses en faveur de la cybersécurité, feuille de route qui comporterait des jalons annuels, une définition des priorités fondée sur les risques et des communications d'informations à intervalles réguliers à l'autorité de décharge; souligne qu'il faut renforcer la coopération avec le CERT-UE et les autres institutions de l'Union afin de garantir une posture cohérente et résiliente en matière de cybersécurité;

Or. en

Amendement 9
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. reconnaît que le Comité joue un rôle fondamental dans la contribution aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision de l'Union en représentant les voix de tous les domaines de la société civile organisée au sein de l'Union, en rapprochant ainsi l'Europe de ses citoyens et en renforçant par-là même la légitimité démocratique de la législation de l'Union; rappelle que, dans le cadre de son programme de travail annuel, le Comité dispose d'un système de suivi des performances assorti d'indicateurs dans différents domaines, tels que l'informatique, les ressources humaines, la traduction et la communication, structurés autour de cinq valeurs essentielles et cinq objectifs stratégiques clés, qui s'inscrivent dans la stratégie du secrétariat général pour la période 2021-2025; constate avec satisfaction, à la lumière du suivi apporté par le Comité aux observations qui figurent dans la résolution du Parlement concernant la décharge pour l'exercice 2023 (ci-après le «rapport de suivi») et du questionnaire, qu'à la suite d'un audit, le Comité a lancé	12. reconnaît que le Comité joue un rôle fondamental dans la contribution aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision de l'Union en représentant les voix de tous les domaines de la société civile organisée au sein de l'Union, en rapprochant ainsi l'Europe de ses citoyens et en renforçant par-là même la légitimité démocratique de la législation de l'Union; rappelle que, dans le cadre de son programme de travail annuel, le Comité dispose d'un système de suivi des performances assorti d'indicateurs dans différents domaines, tels que l'informatique, les ressources humaines, la traduction et la communication, structurés autour de cinq valeurs essentielles et cinq objectifs stratégiques clés, qui s'inscrivent dans la stratégie du secrétariat général pour la période 2021-2025***; estime toutefois que la valeur ajoutée de ses activités en faveur des citoyens européens reste, dans une large mesure, insuffisamment signalée; invite le Comité à renforcer encore son cadre d'évaluation de l'impact en démontrant mieux la façon***

un processus structuré visant à améliorer le suivi de ses performances en faisant correspondre son cadre de performance aux objectifs stratégiques au moyen d'indicateurs clés de performance et d'indicateurs d'impact, alignés sur les futurs objectifs stratégiques du Comité, et que les membres de l'encadrement supérieur joueront un rôle essentiel dans l'utilisation de ces indicateurs; s'attend à être informé du résultat de la mise en œuvre de ce nouveau cadre dans les futurs rapports que le Comité communiquera à l'autorité de décharge;	***dont ses avis et ses initiatives donnent des résultats stratégiques concrets et produisent des bénéfices tangibles pour les citoyens***; constate avec satisfaction, à la lumière du suivi apporté par le Comité aux observations qui figurent dans la résolution du Parlement concernant la décharge pour l'exercice 2023 (ci-après le «rapport de suivi») et du questionnaire, qu'à la suite d'un audit, le Comité a lancé un processus structuré visant à améliorer le suivi de ses performances en faisant correspondre son cadre de performance aux objectifs stratégiques au moyen d'indicateurs clés de performance et d'indicateurs d'impact, alignés sur les futurs objectifs stratégiques du Comité, et que les membres de l'encadrement supérieur joueront un rôle essentiel dans l'utilisation de ces indicateurs; s'attend à être informé du résultat de la mise en œuvre de ce nouveau cadre dans les futurs rapports que le Comité communiquera à l'autorité de décharge;

Or. en

Amendement 10
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. reconnaît que le Comité joue un rôle fondamental dans la contribution aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision de l'Union en représentant les voix de tous les domaines de la société civile organisée au sein de l'Union, en rapprochant ainsi l'Europe de ses citoyens et en renforçant par-là même la légitimité démocratique de la législation de l'Union; rappelle que, dans le cadre de son programme de travail annuel, le Comité dispose d'un système de suivi des performances assorti d'indicateurs dans	12. reconnaît que le Comité joue un rôle fondamental dans la contribution aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision de l'Union en représentant les voix de tous les domaines de la société civile organisée au sein de l'Union, en rapprochant ainsi l'Europe de ses citoyens et en renforçant par-là même la légitimité démocratique de la législation de l'Union; rappelle que, dans le cadre de son programme de travail annuel, le Comité dispose d'un système de suivi des performances assorti d'indicateurs dans

différents domaines, tels que l’informatique, les ressources humaines, la traduction et la communication, structurés autour de cinq valeurs essentielles et cinq objectifs stratégiques clés, qui s’inscrivent dans la stratégie du secrétariat général pour la période 2021-2025; constate avec satisfaction, à la lumière du suivi apporté par le Comité aux observations qui figurent dans la résolution du Parlement concernant la décharge pour l’exercice 2023 (ci-après le «rapport de suivi») et du questionnaire, qu’à la suite d’un audit, le Comité a lancé un processus structuré visant à améliorer le suivi de ses performances en faisant correspondre son cadre de performance aux objectifs stratégiques au moyen d’indicateurs clés de performance et d’indicateurs d’impact, alignés sur les futurs objectifs stratégiques du Comité, et que les membres de l’encadrement supérieur joueront un rôle essentiel dans l’utilisation de ces indicateurs; s’attend à être informé du résultat de la mise en œuvre de ce nouveau cadre dans les futurs rapports que le Comité communiquera à l’autorité de décharge;

différents domaines, tels que l’informatique, les ressources humaines, la traduction et la communication, structurés autour de cinq valeurs essentielles et cinq objectifs stratégiques clés, qui s’inscrivent dans la stratégie du secrétariat général pour la période 2021-2025; constate avec satisfaction, à la lumière du suivi apporté par le Comité aux observations qui figurent dans la résolution du Parlement concernant la décharge pour l’exercice 2023 (ci-après le «rapport de suivi») et du questionnaire, qu’à la suite d’un audit, le Comité a lancé un processus structuré visant à améliorer le suivi de ses performances en faisant correspondre son cadre de performance aux objectifs stratégiques au moyen d’indicateurs clés de performance et d’indicateurs d’impact, alignés sur les futurs objectifs stratégiques du Comité, et que les membres de l’encadrement supérieur joueront un rôle essentiel dans l’utilisation de ces indicateurs; s’attend à être informé du résultat de la mise en œuvre de ce nouveau cadre dans les futurs rapports que le Comité communiquera à l’autorité de décharge; ***se félicite des efforts déployés par le Comité pour intégrer la mesure de l'impact dans son processus décisionnel et demande des indicateurs clés de performance clairs et quantifiables ainsi qu'une communication d'informations à intervalles réguliers afin de garantir des résultats mesurables et la responsabilité;***

Or. en

Amendement 11
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. relève que le Comité mène à bien sa mission au moyen d’avis, qui font	13. relève que le Comité mène à bien sa mission au moyen d’avis, qui font

référence à des propositions législatives faites par la Commission (saisines), d'avis d'initiative, qui invitent les institutions de l'Union à agir, et d'avis exploratoires, qui alimentent les travaux de la Commission sur les initiatives qu'elle prévoit, et que les positions du Comité peuvent être mises en avant dans des résolutions ou incluses dans des rapports d'évaluation et d'information; félicite le Comité pour le soutien qu'il a apporté au Parlement, au Conseil et à la Commission au cours du cycle législatif en 2024; relève, à cet égard, qu'en 2024, le Comité a adopté 142 avis et rapports, une baisse par rapport aux 213 avis et rapports adoptés en 2023, et qu'il a organisé 148 auditions et 26 conférences, contre 146 auditions et 24 conférences en 2023; reconnaît que la nouvelle législature en 2024 a donné lieu à une réduction du nombre de saisines et, par conséquent, du nombre d'avis adoptés par le Comité cette année-là; observe que les membres du Comité ont participé à 518 réunions de haut niveau, sommets et conférences en 2024, contre 429 en 2023;

référence à des propositions législatives faites par la Commission (saisines), d'avis d'initiative, qui invitent les institutions de l'Union à agir, et d'avis exploratoires, qui alimentent les travaux de la Commission sur les initiatives qu'elle prévoit, et que les positions du Comité peuvent être mises en avant dans des résolutions ou incluses dans des rapports d'évaluation et d'information; félicite le Comité pour le soutien qu'il a apporté au Parlement, au Conseil et à la Commission au cours du cycle législatif en 2024; relève, à cet égard, qu'en 2024, le Comité a adopté 142 avis et rapports, une baisse par rapport aux 213 avis et rapports adoptés en 2023, et qu'il a organisé 148 auditions et 26 conférences, contre 146 auditions et 24 conférences en 2023; reconnaît que la nouvelle législature en 2024 a donné lieu à une réduction du nombre de saisines et, par conséquent, du nombre d'avis adoptés par le Comité cette année-là; observe que les membres du Comité ont participé à 518 réunions de haut niveau, sommets et conférences en 2024, contre 429 en 2023; ***préconise de donner la priorité aux initiatives qui soutiennent la croissance économique, la compétitivité et l'autonomie stratégique de l'Union;***

Or. en

Amendement 12
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. encourage le Comité à poursuivre ses efforts en vue d'axer ses travaux sur des domaines dans lesquels il peut apporter des contributions claires, mesurables et pertinentes pour l'élaboration des politiques, et à développer davantage les indicateurs de

	performance et les indicateurs fondés sur l'impact qui vont au-delà des réalisations fondées sur l'activité et qui reflètent mieux les résultats et la pertinence pour les citoyens;

Or. en

Amendement 13
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. se félicite, à la lecture du rapport de suivi, de l'engagement du Comité à formuler des avis sur les droits sociaux, l'insertion sociale et les violations des droits de l'homme, et à étendre la portée de ses évaluations relatives à la législation et aux programmes de l'Union, pour autant que des ressources suffisantes soient disponibles;	14. se félicite, à la lecture du rapport de suivi, de l'engagement du Comité à formuler des avis sur les droits sociaux, l'insertion sociale et les violations des droits de l'homme, et à étendre la portée de ses évaluations relatives à la législation et aux programmes de l'Union, ***et ce en représentant la société civile au sens large,*** pour autant que des ressources suffisantes soient disponibles; ***encourage le Comité à étendre la portée de ses avis afin d'englober d'autres actes législatifs de l'Union liés aux biens publics;***

Or. en

Amendement 14
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. salue les mesures prises par le Comité en 2024 afin d'améliorer la visibilité et l'impact de ses travaux dans le cycle politique et législatif; se félicite de l'adoption officielle, consécutive à un projet pilote, d'un nouveau format d'avis	*(Ne concerne pas la version française.)*

élaborés en réponse à des saisines obligatoires du Parlement, du Conseil ou de la Commission; observe que ce nouveau format est plus convivial et plus facile à utiliser par le législateur, et qu'il hiérarchise mieux les travaux du Comité; constate par ailleurs qu'en assurant un suivi plus strict de certains avis au moyen d'une liste de contrôle et d'orientations, le Comité s'attend à ce que ces avis conservent leur pertinence après leur adoption et qu'ils alimentent des procédures législatives à plusieurs niveaux; se félicite en outre que les avis du Comité soient intégrés dans EU Law Tracker (EULT) depuis avril 2024, ce qui leur permet d'apparaître désormais en tant que références dans les dossiers législatifs; constate avec satisfaction que le Comité a également adopté un plan interne en vue de mieux anticiper les priorités de l'Union, d'améliorer la coordination interinstitutionnelle, de renforcer la diffusion et le suivi, et de mesurer l'impact de manière plus systématique;

Or. en

Amendement 15
Ondřej Knotek, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. se félicite des mesures prises par le Comité en 2024 afin d'améliorer l'accessibilité, la clarté et le caractère utilisable de ses avis pour les institutions de l'Union; souligne que ces mesures visent à accroître la capacité des législateurs à prendre des décisions éclairées;

Or. en

Amendement 16
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. observe avec satisfaction que le Comité a fait la promotion de plusieurs initiatives phares qui ont renforcé la participation, l'intégration et l'impact des actions dans l'ensemble de l'Union; constate qu'en septembre 2024, le Comité a été le premier à appliquer le test jeunesse des politiques publiques de l'UE dans le processus d'élaboration de ses avis, dans le cadre duquel il a fait intervenir un réseau de 73 organisations de jeunesse et a soumis 40 avis à ce test; relève également que le Comité a renforcé son engagement auprès des pays candidats au moyen de l'initiative relative aux membres de pays candidats à l'élargissement, qui a permis à 146 représentants de la société civile d'apporter une contribution directe à ses avis en participant à des groupes d'étude, à des réunions de sections et à une session plénière (tenue en octobre 2024); félicite le Comité de promouvoir son pacte bleu pour l'Europe et de contribuer ainsi à faire de la résilience dans le domaine de l'eau l'une des priorités de l'Union; souligne que le Comité a continué de diriger la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire et qu'il a coorganisé les prix européens du bio en 2024, renforçant ainsi les liens avec les acteurs de la société civile dans le domaine de l'agriculture biologique;	16. observe avec satisfaction que le Comité a fait la promotion de plusieurs initiatives phares qui ont renforcé la participation, l'intégration et l'impact des actions dans l'ensemble de l'Union; constate qu'en septembre 2024, le Comité a été le premier à appliquer le test jeunesse des politiques publiques de l'UE dans le processus d'élaboration de ses avis, dans le cadre duquel il a fait intervenir un réseau de 73 organisations de jeunesse et a soumis 40 avis à ce test; relève également que le Comité a renforcé son engagement auprès des pays candidats au moyen de l'initiative relative aux membres de pays candidats à l'élargissement, qui a permis à 146 représentants de la société civile d'apporter une contribution directe à ses avis en participant à des groupes d'étude, à des réunions de sections et à une session plénière (tenue en octobre 2024); ***se félicite que cette initiative contribue de façon positive au dialogue inclusif et à la préparation des futurs élargissements;*** félicite le Comité de promouvoir son pacte bleu pour l'Europe et de contribuer ainsi à faire de la résilience dans le domaine de l'eau l'une des priorités de l'Union; souligne que le Comité a continué de diriger la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire et qu'il a coorganisé les prix européens du bio en 2024, renforçant ainsi les liens avec les acteurs de la société civile dans le domaine de l'agriculture biologique; ***préconise la poursuite de l'harmonisation avec les objectifs stratégiques et les résultats mesurables de l'Union;***

Or. en

Amendement 17
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. observe avec satisfaction que le Comité a fait la promotion de plusieurs initiatives phares qui ont renforcé la participation, l'intégration et l'impact des actions dans l'ensemble de l'Union; constate qu'en septembre 2024, le Comité a été le premier à appliquer le test jeunesse des politiques publiques de l'UE dans le processus d'élaboration de ses avis, dans le cadre duquel il a fait intervenir un réseau de 73 organisations de jeunesse et a soumis 40 avis à ce test; relève également que le Comité a renforcé son engagement auprès des pays candidats au moyen de l'initiative relative aux membres de pays candidats à l'élargissement, qui a permis à 146 représentants de la société civile d'apporter une contribution directe à ses avis en participant à des groupes d'étude, à des réunions de sections et à une session plénière (tenue en octobre 2024); félicite le Comité de promouvoir son pacte bleu pour l'Europe et de contribuer ainsi à faire de la résilience dans le domaine de l'eau l'une des priorités de l'Union; souligne que le Comité a continué de diriger la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire et qu'il a coorganisé les prix européens du bio en 2024, renforçant ainsi les liens avec les acteurs de la société civile dans le domaine de l'agriculture biologique;	16. observe avec satisfaction que le Comité a fait la promotion de plusieurs initiatives phares qui ont renforcé la participation, l'intégration et l'impact des actions dans l'ensemble de l'Union; constate qu'en septembre 2024, le Comité a été le premier à appliquer le test jeunesse des politiques publiques de l'UE dans le processus d'élaboration de ses avis, dans le cadre duquel il a fait intervenir un réseau de 73 organisations de jeunesse et a soumis 40 avis à ce test***; salue et soutient les initiatives du Comité qui visent à renforcer la participation des jeunes au processus d'élaboration des politiques***; relève également que le Comité a renforcé son engagement auprès des pays candidats au moyen de l'initiative relative aux membres de pays candidats à l'élargissement, qui a permis à 146 représentants de la société civile d'apporter une contribution directe à ses avis en participant à des groupes d'étude, à des réunions de sections et à une session plénière (tenue en octobre 2024); félicite le Comité de promouvoir son pacte bleu pour l'Europe et de contribuer ainsi à faire de la résilience dans le domaine de l'eau l'une des priorités de l'Union; souligne que le Comité a continué de diriger la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire et qu'il a coorganisé les prix européens du bio en 2024, renforçant ainsi les liens avec les acteurs de la société civile dans le domaine de l'agriculture biologique;

Or. en

Amendement 18

Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. prend acte avec satisfaction, à la lecture du questionnaire, des actions mises en place par le Comité pour réduire la charge administrative et rationaliser les processus en 2024; se félicite, en ce sens, du lancement d'un nouveau programme, plus efficace, d'enregistrement des visiteurs, de l'utilisation de logiciels collaboratifs par certains membres de son personnel, du groupe de travail interdirections qui régit l'utilisation de la méthode de gestion des processus opérationnels, de la simplification du circuit de vérification concernant les traductions externalisées, de la fusion de plusieurs unités linguistiques et de la simplification des règles du Comité en matière de communication, entre autres; constate ***avec intérêt*** que, pour économiser des ressources, le Comité entame une phase pilote d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) en vue de transformer la direction de la traduction; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des progrès réalisés à cet égard;	17. prend acte avec satisfaction, à la lecture du questionnaire, des actions mises en place par le Comité pour réduire la charge administrative et rationaliser les processus en 2024; se félicite, en ce sens, du lancement d'un nouveau programme, plus efficace, d'enregistrement des visiteurs, de l'utilisation de logiciels collaboratifs par certains membres de son personnel, du groupe de travail interdirections qui régit l'utilisation de la méthode de gestion des processus opérationnels, de la simplification du circuit de vérification concernant les traductions externalisées, de la fusion de plusieurs unités linguistiques et de la simplification des règles du Comité en matière de communication, entre autres; constate que, pour économiser des ressources, le Comité entame une phase pilote d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) en vue de transformer la direction de la traduction; ***souligne que l'IA doit être utilisée sous surveillance humaine;*** demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des progrès réalisés à cet égard;

Or. en

Amendement 19
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. invite le Comité à mettre en valeur l'élaboration d'une stratégie globale de transformation numérique couvrant

	l'intelligence artificielle, l'automatisation, l'interopérabilité et la gouvernance des données, assortie d'un cadre éthique garantissant une utilisation sûre, responsable et transparente des technologies émergentes;

Or. en

Amendement 20
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. note avec intérêt, à la lecture du questionnaire, les efforts déployés par le Comité pour adopter une approche plus stratégique à l'égard de la hiérarchisation de ses travaux liés à l'impact et pour placer la gestion de l'impact au centre de la prise de décisions; prend acte, dans ce contexte, de l'organisation de trois séminaires stratégiques de haut niveau avec des dirigeants politiques en 2024 et 2025, au cours desquels des exercices de prospective ont servi de base à l'élaboration de critères visant à donner la priorité ou non à certaines initiatives et à garantir une mise en correspondance des thèmes à aborder avec les besoins à long terme de la société civile, entre autres; note que cet exercice de hiérarchisation sera intégré dans les activités de base du Comité, dans la mesure où il aura lieu chaque année et où il sera complété, tous les deux ans et demi, par un examen de l'ensemble des organes, activités et manifestations majeures du Comité;	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 21
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. constate, en ce qui concerne l'exercice de conformité mené en 2024, un niveau élevé de conformité, avec un taux moyen de 85 % (contre 87 % en 2023); regrette que l'efficacité du système de contrôle interne ait chuté de 78 % à 66 %; relève, dans ce contexte, un écart entre la conformité formelle et l'effet utile dans les activités quotidiennes; ***relève que des mesures s'imposent en ce qui concerne***, notamment***, la communication interne, l'engagement en faveur de la*** sensibilisation au risque ***et*** la modernisation des systèmes de gestion des documents et des informations; constate en outre qu'en 2024, le Comité a adopté une décision révisée visant à la simplification de 23 types de vérifications, applicable à partir de janvier 2025; se félicite, à la lecture du questionnaire, que les contrôles ex post déjà réalisés à l'égard de ces vérifications aient confirmé que la simplification n'avait pas introduit de risques supplémentaires;	19. constate, en ce qui concerne l'exercice de conformité mené en 2024, un niveau élevé de conformité, avec un taux moyen de 85 % (contre 87 % en 2023); regrette que l'efficacité du système de contrôle interne ait chuté de 78 % à 66 %; relève, dans ce contexte, un écart entre la conformité formelle et l'effet utile dans les activités quotidiennes; ***invite le Comité à remédier aux causes structurelles du déclin de l'efficacité du contrôle interne***, notamment ***en renforçant la culture de*** sensibilisation au risque***, en améliorant les canaux de communication interne et en accélérant*** la modernisation des systèmes de gestion des documents et des informations***, entre autres***; constate en outre qu'en 2024, le Comité a adopté une décision révisée visant à la simplification de 23 types de vérifications, applicable à partir de janvier 2025; se félicite, à la lecture du questionnaire, que les contrôles ex post déjà réalisés à l'égard de ces vérifications aient confirmé que la simplification n'avait pas introduit de risques supplémentaires;

Or. en

Amendement 22
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. constate, en ce qui concerne l'exercice de conformité mené en 2024, un niveau élevé de conformité, avec un taux moyen de 85 % (contre 87 % en 2023); regrette que l'efficacité du système de	*(Ne concerne pas la version française.)*

contrôle interne ait chuté de 78 % à 66 %; relève, dans ce contexte, un écart entre la conformité formelle et l'effet utile dans les activités quotidiennes; relève que des mesures s'imposent en ce qui concerne, notamment, la communication interne, l'engagement en faveur de la sensibilisation au risque et la modernisation des systèmes de gestion des documents et des informations; constate en outre qu'en 2024, le Comité a adopté une décision révisée visant à la simplification de 23 types de vérifications, applicable à partir de janvier 2025; se félicite, à la lecture du questionnaire, que les contrôles ex post déjà réalisés à l'égard de ces vérifications aient confirmé que la simplification n'avait pas introduit de risques supplémentaires;

Or. en

Amendement 23
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. constate, d'après le rapport d'activité annuel du Comité pour 2024 (ci-après le «rapport du Comité»), que cinq nouveaux audits ont été réalisés en 2024 sur les indemnités de durée et de distance, la gestion des risques, les saisines, les indicateurs clés d'activité et de performance et les frais de voyage, lesquels ont donné lieu à 14 recommandations au total; prend acte, en particulier, des conclusions de l'auditeur interne concernant les indemnités de durée et de distance, notamment l'absence de définition claire du «lieu de résidence habituelle» et l'absence d'exigences concernant les pièces justificatives; constate en outre que 13 de ces recommandations étaient encore en	20. constate, d'après le rapport d'activité annuel du Comité pour 2024 (ci-après le «rapport du Comité»), que cinq nouveaux audits ont été réalisés en 2024 sur les indemnités de durée et de distance, la gestion des risques, les saisines, les indicateurs clés d'activité et de performance et les frais de voyage, lesquels ont donné lieu à 14 recommandations au total; prend acte, en particulier, des conclusions de l'auditeur interne concernant les indemnités de durée et de distance, notamment l'absence de définition claire du «lieu de résidence habituelle» et l'absence d'exigences concernant les pièces justificatives; constate en outre que 13 de ces recommandations étaient encore en

suspens fin janvier 2025; relève également que sept recommandations issues d'audits antérieurs sont toujours en suspens, en particulier sur l'éthique et l'intégrité, les délais de paiement, les autorisations concernant l'organisation de réunions, les délégués de la commission consultative des mutations industrielles (CCMI) et le cycle stratégique; se félicite, dans ce contexte, que le Comité ait adopté de nouvelles règles sur les autorisations concernant l'organisation de réunions, les indemnités et les remboursements; demande au Comité de continuer à tenir l'autorité de décharge informée des progrès réalisés dans la mise en œuvre de toutes les recommandations en suspens;	suspens fin janvier 2025; relève également que sept recommandations issues d'audits antérieurs sont toujours en suspens, en particulier sur l'éthique et l'intégrité, les délais de paiement, les autorisations concernant l'organisation de réunions, les délégués de la commission consultative des mutations industrielles (CCMI) et le cycle stratégique; se félicite, dans ce contexte, que le Comité ait adopté de nouvelles règles sur les autorisations concernant l'organisation de réunions, les indemnités et les remboursements; demande au Comité de ***veiller à ce que toutes les recommandations d'audit en cours soient rapidement clôturées, en particulier les recommandations liées aux indemnités, à l'éthique et à l'intégrité, et de*** continuer à tenir l'autorité de décharge informée des progrès réalisés dans la mise en œuvre de toutes les recommandations en suspens;
	Or. en

Amendement 24
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne l'importance que revêtent les marchés publics pour réaliser des objectifs stratégiques, notamment des objectifs sociaux et environnementaux; invite le Comité à inclure davantage de critères stratégiques en matière de responsabilité sociale et de durabilité environnementale dans ses procédures de passation de marchés publics;
	Or. en

Amendement 25
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. observe que, fin 2024, le Comité employait 713 agents, contre 707 en 2023, dont 48 agents contractuels et 144 agents temporaires (dont 42 recrutés en 2024), contre 49 agents contractuels et 130 agents temporaires en 2023; souligne ***l'importance*** de proposer des contrats à durée indéterminée afin de maintenir les compétences, la continuité ainsi qu'un environnement de travail productif; constate, en outre, que le Comité employait 10 prestataires de services et 14 agents externes travaillant sur place, à l'exclusion des personnes travaillant dans les domaines de la restauration, de la maintenance et de la sécurité; relève qu'en 2024, le taux d'occupation était de 96 % (contre 95,50 % en 2023) et le taux de rotation du personnel de 5,60 % (contre 7 % en 2023);	21. observe que, fin 2024, le Comité employait 713 agents, contre 707 en 2023, dont 48 agents contractuels et 144 agents temporaires (dont 42 recrutés en 2024), contre 49 agents contractuels et 130 agents temporaires en 2023; souligne ***qu'il importe*** de proposer des contrats à durée indéterminée afin de maintenir les compétences, la continuité ainsi qu'un environnement de travail productif ***et stable, et met en garde contre une dépendance excessive à l'égard de prestataires de services externes***; constate, en outre, que le Comité employait 10 prestataires de services et 14 agents externes travaillant sur place, à l'exclusion des personnes travaillant dans les domaines de la restauration, de la maintenance et de la sécurité; relève qu'en 2024, le taux d'occupation était de 96 % (contre 95,50 % en 2023) et le taux de rotation du personnel de 5,60 % (contre 7 % en 2023);

Or. en

Amendement 26
Dick Erixon, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. relève qu'en 2024, le Comité employait du personnel représentant tous les pays de l'Union, certains d'entre eux étant surreprésentés; constate que 62,70 % des membres du personnel étaient des femmes et 37,30 % des hommes; relève, à la lecture du rapport de suivi, que les femmes occupaient 52 % des postes d'encadrement, faisant ainsi du Comité un	24. relève qu'en 2024, le Comité employait du personnel représentant tous les pays de l'Union, certains d'entre eux étant surreprésentés; constate que 62,70 % des membres du personnel étaient des femmes et 37,30 % des hommes; relève, à la lecture du rapport de suivi, que les femmes occupaient 52 % des postes d'encadrement, faisant ainsi du Comité un

précurseur en la matière; déplore toutefois que le pourcentage de femmes dans l'encadrement supérieur soit demeuré faible en 2024, seuls deux postes de direction sur sept étant occupés par des femmes, un chiffre identique à celui de 2023; ***reconnaît que le faible taux de rotation lié à la taille du Comité est l'une des raisons pour lesquelles les femmes occupent un faible pourcentage de ces postes; se félicite de l'engagement du Comité à sensibiliser les autorités investies du pouvoir de nomination à cette question, à promouvoir des nominations équilibrées entre les hommes et les femmes et à entreprendre des actions ciblées par l'intermédiaire du Forum des femmes et du Forum du management, qui soutiennent le développement des compétences de direction et la progression de carrière pour les femmes dans l'encadrement intermédiaire;***	précurseur en la matière; déplore toutefois que le pourcentage de femmes dans l'encadrement supérieur soit demeuré faible en 2024, seuls deux postes de direction sur sept étant occupés par des femmes, un chiffre identique à celui de 2023;

Or. en

Amendement 27
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. relève qu'en 2024, le Comité employait du personnel représentant tous les pays de l'Union, certains d'entre eux étant surreprésentés; constate que 62,70 % des membres du personnel étaient des femmes et 37,30 % des hommes; relève, à la lecture du rapport de suivi, que les femmes occupaient 52 % des postes d'encadrement, faisant ainsi du Comité un précurseur en la matière; déplore toutefois que le pourcentage de femmes dans l'encadrement supérieur soit demeuré faible en 2024, seuls deux postes de direction sur sept étant occupés par des femmes, un chiffre identique à celui de	24. relève qu'en 2024, le Comité employait du personnel représentant tous les pays de l'Union, certains d'entre eux étant surreprésentés; constate que 62,70 % des membres du personnel étaient des femmes et 37,30 % des hommes; relève, à la lecture du rapport de suivi, que les femmes occupaient 52 % des postes d'encadrement, faisant ainsi du Comité un précurseur en la matière; déplore toutefois que le pourcentage de femmes dans l'encadrement supérieur soit demeuré faible en 2024, seuls deux postes de direction sur sept étant occupés par des femmes, un chiffre identique à celui

2023; reconnaît que le faible taux de rotation lié à la taille du Comité est l’une des raisons pour lesquelles les femmes occupent un faible pourcentage de ces postes; se félicite de l’engagement du Comité à sensibiliser les autorités investies du pouvoir de nomination à cette question, à promouvoir des nominations équilibrées entre les hommes et les femmes et à entreprendre des actions ciblées par l’intermédiaire du Forum des femmes et du Forum du management, qui soutiennent le développement des compétences de direction et la progression de carrière pour les femmes dans l’encadrement intermédiaire;

de 2023***; reconnaît les progrès récemment accomplis pour faire de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la diversité des priorités stratégiques afin de favoriser une culture de l'inclusion et du respect sur le lieu de travail; se félicite de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d’action en matière de diversité et d’inclusion parallèlement à des programmes ciblés de mentorat et de développement des compétences de direction pour les femmes et les groupes sous-représentés***; reconnaît que le faible taux de rotation lié à la taille du Comité est l’une des raisons pour lesquelles les femmes occupent un faible pourcentage de ces postes; se félicite de l’engagement du Comité à sensibiliser les autorités investies du pouvoir de nomination à cette question, à promouvoir des nominations équilibrées entre les hommes et les femmes et à entreprendre des actions ciblées par l’intermédiaire du Forum des femmes et du Forum du management, qui soutiennent le développement des compétences de direction et la progression de carrière pour les femmes dans l’encadrement intermédiaire;

Or. en

Amendement 28
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. relève qu’en 2024, le Comité employait du personnel représentant tous les pays de l’Union, certains d’entre eux étant surreprésentés; constate que 62,70 % des membres du personnel étaient des femmes et 37,30 % des hommes; relève, à la lecture du rapport de suivi, que les femmes occupaient 52 % des postes d’encadrement, faisant ainsi du Comité un	24. relève qu’en 2024, le Comité employait du personnel représentant tous les pays de l’Union, certains d’entre eux étant surreprésentés; constate que 62,70 % des membres du personnel étaient des femmes et 37,30 % des hommes; relève ***avec satisfaction***, à la lecture du rapport de suivi, que les femmes occupaient 52 % des postes d’encadrement, faisant ainsi du

précurseur en la matière; déplore toutefois que le pourcentage de femmes dans l'encadrement supérieur soit demeuré faible en 2024, seuls deux postes de direction sur sept étant occupés par des femmes, un chiffre identique à celui de 2023; reconnaît que le faible taux de rotation lié à la taille du Comité est l'une des raisons pour lesquelles les femmes occupent un faible pourcentage de ces postes; se félicite de l'engagement du Comité à sensibiliser les autorités investies du pouvoir de nomination à cette question, à promouvoir des nominations équilibrées entre les hommes et les femmes et à entreprendre des actions ciblées par l'intermédiaire du Forum des femmes et du Forum du management, qui soutiennent le développement des compétences de direction et la progression de carrière pour les femmes dans l'encadrement intermédiaire;

Comité un précurseur en la matière***; se félicite à nouveau de la nomination d'une secrétaire générale en janvier 2024, qui constitue une étape positive vers l'équilibre hommes-femmes***; déplore toutefois que le pourcentage de femmes dans l'encadrement supérieur soit demeuré faible en 2024, seuls deux postes de direction sur sept étant occupés par des femmes, un chiffre identique à celui de 2023; reconnaît que le faible taux de rotation lié à la taille du Comité est l'une des raisons pour lesquelles les femmes occupent un faible pourcentage de ces postes; se félicite de l'engagement du Comité à sensibiliser les autorités investies du pouvoir de nomination à cette question, à promouvoir des nominations équilibrées entre les hommes et les femmes et à entreprendre des actions ciblées par l'intermédiaire du Forum des femmes et du Forum du management, qui soutiennent le développement des compétences de direction et la progression de carrière pour les femmes dans l'encadrement intermédiaire;

Or. en

Amendement 29
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. rappelle l'initiative élaborée par le Comité pour introduire une nouvelle approche concernant la planification stratégique des effectifs et l'affectation du personnel, en s'appuyant sur la collecte de données sur les compétences du personnel, l'écoute active dans l'ensemble de l'organisation et des réflexions sur les priorités stratégiques menées par ses organes politiques; relève, à la lecture du rapport de suivi, que ce nouveau type de	25. rappelle l'initiative élaborée par le Comité pour introduire une nouvelle approche concernant la planification stratégique des effectifs et l'affectation du personnel, en s'appuyant sur la collecte de données sur les compétences du personnel, l'écoute active dans l'ensemble de l'organisation et des réflexions sur les priorités stratégiques menées par ses organes politiques; relève, à la lecture du rapport de suivi, que ce nouveau type de

planification sera lancé dans le cadre d'un projet pilote dans un nombre restreint de services, sélectionnés en fonction de priorités stratégiques; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des progrès réalisés à cet égard et des évolutions ultérieures;	planification sera lancé dans le cadre d'un projet pilote dans un nombre restreint de services, sélectionnés en fonction de priorités stratégiques; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des progrès réalisés à cet égard et des évolutions ultérieures; ***souligne l'importance que revêt la planification stratégique des effectifs pour optimiser l'allocation des ressources et garantir le respect de priorités de haut niveau;***
	Or. en

Amendement 30
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. salue les mesures prises par le Comité pour créer un environnement de travail sain pour ses agents; se félicite en particulier de l'attention accordée par le Comité à la santé mentale et physique de ses agents et des mesures de sensibilisation aux problèmes de santé qu'il a prises; prend acte des mesures prises par le Comité en matière de gestion des congés de maladie, notamment les temps partiels pour raison médicale et le travail à distance élargi, en vue de garantir le retour au travail en temps opportun des agents après un congé de maladie de longue durée; constate une baisse de 7,50 % du nombre total de jours de congé de maladie enregistrés, de ***10 552*** jours en 2023 à ***9 763*** jours en 2024, ainsi qu'une diminution du taux d'absence, de 4,08 % en 2023 à 3,75 % en 2024 (le plus bas depuis 2021); déplore que le Comité ne soit de nouveau pas en mesure de fournir des données sur les cas d'épuisement professionnel; relève, parmi les arguments fournis par le Comité, d'une part, le fait que le personnel n'est pas tenu de communiquer des données	26. salue les mesures prises par le Comité pour créer un environnement de travail sain pour ses agents; se félicite en particulier de l'attention accordée par le Comité à la santé mentale et physique de ses agents et des mesures de sensibilisation aux problèmes de santé qu'il a prises; prend acte des mesures prises par le Comité en matière de gestion des congés de maladie, notamment les temps partiels pour raison médicale et le travail à distance élargi, en vue de garantir le retour au travail en temps opportun des agents après un congé de maladie de longue durée; constate une baisse de 7,50 % du nombre total de jours de congé de maladie enregistrés, de ***10 552*** jours en 2023 à ***9 763*** jours en 2024, ainsi qu'une diminution du taux d'absence, de 4,08 % en 2023 à 3,75 % en 2024 (le plus bas depuis 2021); déplore que le Comité ne soit de nouveau pas en mesure de fournir des données sur les cas d'épuisement professionnel; relève, parmi les arguments fournis par le Comité, d'une part, le fait que le personnel n'est pas tenu de

médicales en amont, que l'épuisement professionnel ne constitue pas un diagnostic médical reconnu et qu'il se peut que ses causes ne soient pas liées au travail, et, d'autre part, le secret médical; constate que le Comité recueille des données statistiques anonymisées sur les problèmes de santé mentale, mais que ces données ne permettent pas d'établir une distinction entre l'épuisement professionnel lié au travail et d'autres problèmes n'ayant aucun lien avec le travail; souligne néanmoins qu'il est possible de mesurer l'épuisement professionnel sans données médicales, dans la mesure où des outils d'évaluation de l'épuisement professionnel peuvent être utilisés et où l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) propose des questionnaires anonymes visant à mesurer séparément les facteurs de stress et d'épuisement professionnel liés au travail et les problèmes de santé mentale non liés au travail; invite instamment le Comité à consulter également le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) en ce qui concerne la collecte de données relatives à l'épuisement professionnel par des outils médicaux ou non médicaux, et à tenir l'autorité de décharge informée du suivi apporté à cette question;

médicales en amont, que l'épuisement professionnel ne constitue pas un diagnostic médical reconnu et qu'il se peut que ses causes ne soient pas liées au travail, et, d'autre part, le secret médical; constate que le Comité recueille des données statistiques anonymisées sur les problèmes de santé mentale, mais que ces données ne permettent pas d'établir une distinction entre l'épuisement professionnel lié au travail et d'autres problèmes n'ayant aucun lien avec le travail; souligne néanmoins qu'il est possible de mesurer l'épuisement professionnel sans données médicales, dans la mesure où des outils d'évaluation de l'épuisement professionnel peuvent être utilisés et où l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) propose des questionnaires anonymes visant à mesurer séparément les facteurs de stress et d'épuisement professionnel liés au travail et les problèmes de santé mentale non liés au travail; invite instamment le Comité à consulter également le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) en ce qui concerne la collecte de données relatives à l'épuisement professionnel par des outils médicaux ou non médicaux, ***à prendre des mesures concrètes et décisives pour garantir la publication systématique de données sur les cas d'épuisement professionnel,*** et à tenir l'autorité de décharge informée du suivi apporté à cette question;

Or. en

Amendement 31
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

28 bis. se félicite du dialogue social solide et structuré concernant les changements organisationnels intervenus tout au long de l'année 2024; encourage le Comité à continuer d'impliquer systématiquement, voire plus systématiquement, des représentants du personnel dans les réformes liées, entre autres, à la numérisation, à la réorganisation interne et aux nouvelles méthodes de travail;

Or. en

Amendement 32
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. constate, à la lecture du questionnaire, que deux cas de harcèlement présumé ont été signalés en 2024 et qu'ils ont fait l'objet d'une enquête et ont été clôturés en 2025, que, dans un cas, il n'a été conclu à l'existence d'aucun harcèlement et que, dans l'autre, des excuses officielles concernant un comportement inapproprié de la part de la personne concernée ont été acceptées; note également qu'une décision a été prise sur un autre cas de harcèlement lié à une procédure disciplinaire qui avait été signalé avant 2024; relève en outre qu'aucun cas de harcèlement sexuel n'a été notifié en 2024;	31. constate, à la lecture du questionnaire, que deux cas de harcèlement présumé ont été signalés en 2024 et qu'ils ont fait l'objet d'une enquête et ont été clôturés en 2025, que, dans un cas, il n'a été conclu à l'existence d'aucun harcèlement et que, dans l'autre, des excuses officielles concernant un comportement inapproprié de la part de la personne concernée ont été acceptées; note également qu'une décision a été prise sur un autre cas de harcèlement lié à une procédure disciplinaire qui avait été signalé avant 2024; relève en outre qu'aucun cas de harcèlement sexuel n'a été notifié en 2024; ***répète qu'il faut une politique de tolérance zéro face au harcèlement afin d'assurer la protection du bien-être du personnel et rappelle qu'il s'agit d'une obligation incombant à tout employeur;***

Or. en

Amendement 33
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. constate que le Comité est un précurseur en matière de transparence, car il est le premier organisme, outre les signataires initiaux, à avoir adhéré au registre de transparence de l'Union; salue les mesures de transparence adoptées par le Comité, notamment la recommandation formulée à l'attention de ses membres de ne rencontrer que des parties prenantes enregistrées, l'obligation qui leur est faite de publier leurs réunions en ligne et la possibilité pour les rapporteurs du Comité, notamment dans le cadre d'un projet pilote lancé en 2025, de joindre une «empreinte législative» à leurs avis; constate que les avis du Comité sont désormais visibles en tant qu'étapes dans les dossiers législatifs dans l'EULT; prend également acte avec satisfaction, à la lecture du questionnaire, des mesures de transparence mises en œuvre par le Comité pour ses activités administratives de base dans des domaines tels que les finances, les marchés publics, les ressources humaines et l'accès aux documents;	33. constate ***avec satisfaction*** que le Comité est un précurseur en matière de transparence, car il est le premier organisme, outre les signataires initiaux, à avoir adhéré au registre de transparence de l'Union; salue les mesures de transparence adoptées par le Comité, notamment la recommandation formulée à l'attention de ses membres de ne rencontrer que des parties prenantes enregistrées, l'obligation qui leur est faite de publier leurs réunions en ligne et la possibilité pour les rapporteurs du Comité, notamment dans le cadre d'un projet pilote lancé en 2025, de joindre une «empreinte législative» à leurs avis; constate que les avis du Comité sont désormais visibles en tant qu'étapes dans les dossiers législatifs dans l'EULT; prend également acte avec satisfaction, à la lecture du questionnaire, des mesures de transparence mises en œuvre par le Comité pour ses activités administratives de base dans des domaines tels que les finances, les marchés publics, les ressources humaines et l'accès aux documents;

Or. en

Amendement 34
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. relève, à la lecture du questionnaire, que le Comité a élaboré une stratégie de lutte contre la fraude qui a fait l'objet d'une procédure de consultation interservices et d'adoption; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge	36. relève, à la lecture du questionnaire, que le Comité a élaboré une stratégie de lutte contre la fraude qui a fait l'objet d'une procédure de consultation interservices et d'adoption***; se félicite du plan d'action qui l'accompagne et qui***

informée des suites données à ce dossier; se félicite que le Comité ait organisé deux séances de formation dispensées par des agents de l'OLAF sur la connaissance et la prévention de la fraude dans les marchés publics, auxquelles 21 personnes ont participé, et qu'il ait coorganisé, avec le Parquet européen, une séance de sensibilisation visant à familiariser les membres de son personnel au mandat du Parquet européen et à leur fournir des conseils sur la façon de notifier d'éventuels cas à celui-ci;

recense douze mesures concrètes à mettre en œuvre entre le quatrième trimestre 2025 et le quatrième trimestre 2027, notamment des campagnes de sensibilisation, des politiques de formation, l'actualisation des méthodes de contrôle des risques et de contrôle interne, l'intégration d'outils automatisés de détection des fraudes, la révision des accords de coopération avec l'OLAF et le Parquet européen, et la mise à jour des règles régissant les enquêtes internes; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des suites données à ce dossier; se félicite que le Comité ait organisé deux séances de formation dispensées par des agents de l'OLAF sur la connaissance et la prévention de la fraude dans les marchés publics, auxquelles 21 personnes ont participé, et qu'il ait coorganisé, avec le Parquet européen, une séance de sensibilisation visant à familiariser les membres de son personnel au mandat du Parquet européen et à leur fournir des conseils sur la façon de notifier d'éventuels cas à celui-ci;

Or. en

Amendement 35
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. relève, à la lecture du questionnaire, ***que*** le Comité a élaboré une stratégie de lutte contre la fraude qui a fait l'objet d'une procédure de consultation interservices et d'adoption; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des suites données à ce dossier; se félicite que le Comité ait organisé deux séances de formation dispensées par des agents de l'OLAF sur la connaissance et la prévention de la fraude dans les marchés	36. relève ***avec satisfaction***, à la lecture du questionnaire, ***qu'à la suite des demandes formulées précédemment par le Parlement,*** le Comité a élaboré une stratégie de lutte contre la fraude qui a fait l'objet d'une procédure de consultation interservices et d'adoption***; invite instamment le Comité à accorder la priorité à l'adoption et à la mise en œuvre de cette stratégie, qui comportera notamment des mesures d'évaluation des***

publics, auxquelles 21 personnes ont participé, et qu'il ait coorganisé, avec le Parquet européen, une séance de sensibilisation visant à familiariser les membres de son personnel au mandat du Parquet européen et à leur fournir des conseils sur la façon de notifier d'éventuels cas à celui-ci;

risques, de prévention, de détection et de suivi; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des suites données à ce dossier; se félicite que le Comité ait organisé deux séances de formation dispensées par des agents de l'OLAF sur la connaissance et la prévention de la fraude dans les marchés publics, auxquelles 21 personnes ont participé, et qu'il ait coorganisé, avec le Parquet européen, une séance de sensibilisation visant à familiariser les membres de son personnel au mandat du Parquet européen et à leur fournir des conseils sur la façon de notifier d'éventuels cas à celui-ci;

Or. en

Amendement 36
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. relève, à la lecture du questionnaire, que le Comité a élaboré une stratégie de lutte contre la fraude qui a fait l'objet d'une procédure de consultation interservices et d'adoption; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des suites données à ce dossier; se félicite que le Comité ait organisé deux séances de formation dispensées par des agents de l'OLAF sur la connaissance et la prévention de la fraude dans les marchés publics, auxquelles 21 personnes ont participé, et qu'il ait coorganisé, avec le Parquet européen, une séance de sensibilisation visant à familiariser les membres de son personnel au mandat du Parquet européen et à leur fournir des conseils sur la façon de notifier d'éventuels cas à celui-ci;	36. relève, à la lecture du questionnaire, que le Comité a élaboré une stratégie de lutte contre la fraude qui a fait l'objet d'une procédure de consultation interservices et d'adoption; demande au Comité de tenir l'autorité de décharge informée des suites données à ce dossier; se félicite que le Comité ait organisé deux séances de formation dispensées par des agents de l'OLAF sur la connaissance et la prévention de la fraude dans les marchés publics, auxquelles 21 personnes ont participé, et qu'il ait coorganisé, avec le Parquet européen, une séance de sensibilisation visant à familiariser les membres de son personnel au mandat du Parquet européen et à leur fournir des conseils sur la façon de notifier d'éventuels cas à celui-ci***, et recommande de poursuivre cette pratique***;

Amendement 37
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. relève que le budget informatique combiné du Comité et du Comité des régions s'élevait à ***13 700 000*** EUR en 2022, contre ***12 700 000*** EUR en 2023, soit une augmentation de 7,87 %, et qu'environ ***760 000*** EUR (soit environ 6 %) de ce budget ont été versés en faveur de la cybersécurité en 2024; constate, à la lecture du questionnaire, que le financement de projets informatiques a augmenté de ***109 000*** EUR par rapport à 2023, soit une hausse de 4 %, principalement en faveur du programme M365 Workplace et du programme de transformation en matière de cybersécurité; constate par ailleurs que les dépenses d'équipement ont augmenté de ***117 000*** EUR (soit une hausse de 20 %), essentiellement en raison d'ajustements de prix et d'investissements stratégiques dans l'infrastructure téléphonique; prend acte de la préoccupation du Comité, qui se dit structurellement sous-financé dans les domaines de la numérisation et de la cybersécurité; déplore, dans ce contexte, que l'autorité budgétaire n'ait pas inclus dans le budget de l'Union pour 2026 le montant de ***1 176 000*** EUR nécessaire pour permettre au Comité (et au Comité des régions) de procéder à une mise à niveau majeure dans le domaine de la cybersécurité, l'empêchant ainsi d'atteindre l'objectif, visé dans le règlement (UE, Euratom) 2023/2841[1], de consacrer environ 10 % de ses dépenses informatiques totales à la cybersécurité;	37. relève que le budget informatique combiné du Comité et du Comité des régions s'élevait à ***13 700 000*** EUR en 2022, contre ***12 700 000*** EUR en 2023, soit une augmentation de 7,87 %, et qu'environ ***760 000*** EUR (soit environ 6 %) de ce budget ont été versés en faveur de la cybersécurité en 2024; constate, à la lecture du questionnaire, que le financement de projets informatiques a augmenté de ***109 000*** EUR par rapport à 2023, soit une hausse de 4 %, principalement en faveur du programme M365 Workplace et du programme de transformation en matière de cybersécurité; constate par ailleurs que les dépenses d'équipement ont augmenté de ***117 000*** EUR (soit une hausse de 20 %), essentiellement en raison d'ajustements de prix et d'investissements stratégiques dans l'infrastructure téléphonique; prend acte de la préoccupation du Comité, qui se dit structurellement sous-financé dans les domaines de la numérisation et de la cybersécurité***, et prévient que la persistance d'investissements insuffisants dans le domaine de la cybersécurité fait peser un risque structurel sur l'intégrité des institutions de l'Union***; déplore, dans ce contexte, que l'autorité budgétaire n'ait pas inclus dans le budget de l'Union pour 2026 le montant de ***1 176 000*** EUR nécessaire pour permettre au Comité (et au Comité des régions) de procéder à une mise à niveau majeure dans le domaine de la cybersécurité, l'empêchant ainsi d'atteindre l'objectif, visé dans le règlement (UE, Euratom) 2023/2841[1], de consacrer environ 10 % de ses dépenses

informatiques totales à la cybersécurité;

[1] Règlement (UE/Euratom) 2023/2841 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans les institutions, organes et organismes de l'Union (JO L, 2023/2841, 18.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/2841/oj).

[1] Règlement (UE/Euratom) 2023/2841 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans les institutions, organes et organismes de l'Union (JO L, 2023/2841, 18.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/2841/oj).

Or. en

Amendement 38
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. relève que le budget informatique combiné du Comité et du Comité des régions s'élevait à ***13 700 000*** EUR en ***2022***, contre ***12 700 000*** EUR en 2023, soit une augmentation de 7,87 %, et qu'environ ***760 000*** EUR (soit environ 6 %) de ce budget ont été versés en faveur de la cybersécurité en 2024; constate, à la lecture du questionnaire, que le financement de projets informatiques a augmenté de ***109 000*** EUR par rapport à 2023, soit une hausse de 4 %, principalement en faveur du programme M365 Workplace et du programme de transformation en matière de cybersécurité; constate par ailleurs que les dépenses d'équipement ont augmenté de ***117 000*** EUR (soit une hausse de 20 %), essentiellement en raison d'ajustements de prix et d'investissements stratégiques dans l'infrastructure téléphonique; prend acte de la préoccupation du Comité, qui se dit structurellement sous-financé dans les domaines de la numérisation et de la cybersécurité; déplore, dans ce contexte, que l'autorité budgétaire n'ait pas inclus	37. relève que le budget informatique combiné du Comité et du Comité des régions s'élevait à ***13 700 000*** EUR en ***2024***, contre ***12 700 000*** EUR en 2023, soit une augmentation de 7,87 %, et qu'environ ***760 000*** EUR (soit environ 6 %) de ce budget ont été versés en faveur de la cybersécurité en 2024; constate, à la lecture du questionnaire, que le financement de projets informatiques a augmenté de ***109 000*** EUR par rapport à 2023, soit une hausse de 4 %, principalement en faveur du programme M365 Workplace et du programme de transformation en matière de cybersécurité; constate par ailleurs que les dépenses d'équipement ont augmenté de ***117 000*** EUR (soit une hausse de 20 %), essentiellement en raison d'ajustements de prix et d'investissements stratégiques dans l'infrastructure téléphonique; prend acte de la préoccupation du Comité, qui se dit structurellement sous-financé dans les domaines de la numérisation et de la cybersécurité; déplore, dans ce contexte, que l'autorité budgétaire n'ait pas inclus

dans le budget de l'Union pour 2026 le montant de ***1 176 000*** EUR nécessaire pour permettre au Comité (et au Comité des régions) de procéder à une mise à niveau majeure dans le domaine de la cybersécurité, l'empêchant ainsi d'atteindre l'objectif, visé dans le règlement (UE, Euratom) 2023/2841[1]**,** de consacrer environ 10 % de ses dépenses informatiques totales à la cybersécurité;	dans le budget de l'Union pour 2026 le montant de ***1 176 000*** EUR nécessaire pour permettre au Comité (et au Comité des régions) de procéder à une mise à niveau majeure dans le domaine de la cybersécurité, l'empêchant ainsi d'atteindre l'objectif, visé dans le règlement (UE, Euratom) 2023/2841[1] de consacrer environ 10 % de ses dépenses informatiques totales à la cybersécurité; ***demande que des crédits suffisants soient alloués au Comité et au CdR afin de leur permettre de réaliser une mise à niveau majeure en matière de cybersécurité;***
[1] Règlement (UE/Euratom) 2023/2841 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans les institutions, organes et organismes de l'Union (JO L, 2023/2841, 18.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/2841/oj).	[1] Règlement (UE/Euratom) 2023/2841 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans les institutions, organes et organismes de l'Union (JO L, 2023/2841, 18.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/2841/oj).
	Or. en

Amendement 39
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. relève que le budget informatique combiné du Comité et du Comité des régions s'élevait à ***13 700 000*** EUR en ***2022***, contre ***12 700 000*** EUR en 2023, soit une augmentation de 7,87 %, et qu'environ ***760 000*** EUR (soit environ 6 %) de ce budget ont été versés en faveur de la cybersécurité en 2024; constate, à la lecture du questionnaire, que le financement de projets informatiques a augmenté de ***109 000*** EUR par rapport à 2023, soit une hausse de 4 %, principalement en faveur du	37. relève que le budget informatique combiné du Comité et du Comité des régions s'élevait à ***13 700 000*** EUR en ***2024***, contre ***12 700 000*** EUR en 2023, soit une augmentation de 7,87 %, et qu'environ ***760 000*** EUR (soit environ 6 %) de ce budget ont été versés en faveur de la cybersécurité en 2024; constate, à la lecture du questionnaire, que le financement de projets informatiques a augmenté de ***109 000*** EUR par rapport à 2023, soit une hausse de 4 %, principalement en faveur du

programme M365 Workplace et du programme de transformation en matière de cybersécurité; constate par ailleurs que les dépenses d'équipement ont augmenté de ***117 000*** EUR (soit une hausse de 20 %), essentiellement en raison d'ajustements de prix et d'investissements stratégiques dans l'infrastructure téléphonique; prend acte de la préoccupation du Comité, qui se dit structurellement sous-financé dans les domaines de la numérisation et de la cybersécurité; déplore, dans ce contexte, que l'autorité budgétaire n'ait pas inclus dans le budget de l'Union pour 2026 le montant de ***1 176 000*** EUR nécessaire pour permettre au Comité (et au Comité des régions) de procéder à une mise à niveau majeure dans le domaine de la cybersécurité, l'empêchant ainsi d'atteindre l'objectif, visé dans le règlement (UE, Euratom) 2023/2841[1]**,** de consacrer environ 10 % de ses dépenses informatiques totales à la cybersécurité;

[1] Règlement (UE/Euratom) 2023/2841 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans les institutions, organes et organismes de l'Union (JO L, 2023/2841, 18.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/2841/oj).

programme M365 Workplace et du programme de transformation en matière de cybersécurité; constate par ailleurs que les dépenses d'équipement ont augmenté de ***117 000*** EUR (soit une hausse de 20 %), essentiellement en raison d'ajustements de prix et d'investissements stratégiques dans l'infrastructure téléphonique; prend acte de la préoccupation du Comité, qui se dit structurellement sous-financé dans les domaines de la numérisation et de la cybersécurité; déplore, dans ce contexte, que l'autorité budgétaire n'ait pas inclus dans le budget de l'Union pour 2026 le montant de ***1 176 000*** EUR nécessaire pour permettre au Comité (et au Comité des régions) de procéder à une mise à niveau majeure dans le domaine de la cybersécurité, l'empêchant ainsi d'atteindre l'objectif, visé dans le règlement (UE, Euratom) 2023/2841[1] de consacrer environ 10 % de ses dépenses informatiques totales à la cybersécurité;

[1] Règlement (UE/Euratom) 2023/2841 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans les institutions, organes et organismes de l'Union (JO L, 2023/2841, 18.12.2023, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/2841/oj).

Or. en

Amendement 40
Michal Wiezik, Olivier Chastel, Vlad Vasile-Voiculescu, Gilles Boyer

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. salue les mesures prises par le Comité en 2024 afin de s'assurer que les membres du personnel acquièrent les	43. salue les mesures prises par le Comité en 2024 afin de s'assurer que les membres du personnel acquièrent les

compétences numériques nécessaires dans un monde du travail de plus en plus numérisé et afin de mettre en œuvre des campagnes d'information ciblées, de proposer un programme de formation et de mentorat global et de conserver une base de connaissances informatiques à jour grâce à une interface fondée sur l'IA pour soutenir le développement du personnel;	compétences numériques nécessaires dans un monde du travail de plus en plus numérisé et afin de mettre en œuvre des campagnes d'information ciblées, de proposer un programme de formation et de mentorat global et de conserver une base de connaissances informatiques à jour grâce à une interface fondée sur l'IA pour soutenir le développement du personnel; ***préconise des formations sur la cybersécurité et sur l'utilisation sûre, éthique et efficace de l'intelligence artificielle;***

Or. en

Amendement 41
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. prend acte, d'après le questionnaire, d'une diminution de la consommation d'électricité (-19 %), de gaz (-13 %) et d'eau (-12 %), et d'une augmentation de la consommation de papier (+1 ***%) et des volumes de déchets (-12*** %) en 2024 par rapport à 2023; se félicite par ailleurs de la diminution de 4,30 % des émissions de carbone par ETP (hors émissions produites par les déplacements des membres du Comité) au cours de la même période; prend acte, à la lecture du questionnaire, des actions mises en place par le Comité pour promouvoir des options de déplacements plus durables auprès de son personnel et de ses membres, ainsi que de la révision en cours du guide des missions à l'intention du personnel, dont l'une des composantes essentielles sera l'empreinte environnementale; salue en outre l'attention portée par le Comité à la gestion des déchets et au recyclage afin de favoriser une culture de la réduction des déchets et de l'utilisation efficace des	49. prend acte, d'après le questionnaire, d'une diminution de la consommation d'électricité (-19 %), de gaz (-13 %) et d'eau (-12 %), ***ainsi que d'une réduction des volumes de déchets (-12 %)*** et d'une augmentation de la consommation de papier (+1 %) en 2024 par rapport à 2023; se félicite par ailleurs de la diminution de 4,30 % des émissions de carbone par ETP (hors émissions produites par les déplacements des membres du Comité) au cours de la même période; prend acte, à la lecture du questionnaire, des actions mises en place par le Comité pour promouvoir des options de déplacements plus durables auprès de son personnel et de ses membres, ainsi que de la révision en cours du guide des missions à l'intention du personnel, dont l'une des composantes essentielles sera l'empreinte environnementale; salue en outre l'attention portée par le Comité à la gestion des déchets et au recyclage afin de favoriser une culture de la réduction des déchets et de l'utilisation efficace des

ressources;	ressources;

Or. en

Amendement 42
Dick Erixon, Şerban Dimitrie Sturdza, Joachim Stanisław Brudziński

Proposition de résolution
Paragraphe 50

Proposition de résolution	*Amendement*
50. constate avec satisfaction que tous les appels d'offres du Comité d'une valeur supérieure à ***60 000*** EUR et ceux d'une valeur supérieure à ***25 000*** EUR gérés conjointement avec le Comité des régions comportent des clauses de durabilité conformes aux normes de l'union de l'énergie, au pacte vert pour l'Europe et aux principes de l'économie circulaire; relève que le nouveau contrat-cadre du Comité pour le service de restauration, entré en vigueur en août 2024, comporte des obligations en termes de produits écologiques et issus d'une production locale, de dons de nourriture et de fruits et légumes de saison;	50. constate avec satisfaction que tous les appels d'offres du Comité d'une valeur supérieure à ***60 000*** EUR et ceux d'une valeur supérieure à ***25 000*** EUR gérés conjointement avec le Comité des régions comportent des clauses de durabilité conformes aux normes de l'union de l'énergie, au pacte vert pour l'Europe et aux principes de l'économie circulaire; relève que le nouveau contrat-cadre du Comité pour le service de restauration, entré en vigueur en août 2024, comporte des obligations en termes de produits écologiques et issus d'une production locale, de dons de nourriture et de fruits et légumes de saison; ***souligne toutefois que les normes plus élevées auxquelles répondent les «mesures écologiques» font augmenter les coûts de fonctionnement de l'institution et, ce faisant, non seulement réduisent le budget disponible de l'institution, mais rendent également son fonctionnement plus coûteux pour les contribuables;***

Or. en

Amendement 43
Ondřej Knotek, Julien Sanchez, Virginie Joron, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 bis. souligne que les initiatives environnementales au sein des institutions de l'Union doivent demeurer rentables et neutres sur le plan technologique; demande au Comité de fournir une analyse coûts/avantages transparente de ses investissements écologiques et de ses pratiques en matière de passation de marchés publics et de veiller à ce que les considérations environnementales ne l'emportent pas sur l'efficacité ou la discipline budgétaire;

Or. en

Amendement 44
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 60

Proposition de résolution	*Amendement*
60. fait observer que le Comité joue un rôle essentiel dans le renforcement des relations avec et entre les conseils économiques et sociaux des États membres; prend acte, dans ce contexte, de la mise en place d'un nouveau groupe de travail thématique composé de 13 conseils économiques et sociaux nationaux, de la publication de 32 articles d'actualité et de 26 synthèses de rapports adoptés par lesdits conseils, de l'organisation d'une réunion annuelle des présidents et des secrétaires généraux des conseils économiques et sociaux nationaux à Bruxelles et de l'organisation conjointe d'un séminaire, auquel 100 représentants des partenaires sociaux européens, des organisations de la société civile, des institutions de l'Union et du monde universitaire ont participé en 2024;	60. fait observer que le Comité joue un rôle essentiel dans le renforcement des relations avec et entre les conseils économiques et sociaux des États membres; prend acte, dans ce contexte, de la mise en place d'un nouveau groupe de travail thématique composé de 13 conseils économiques et sociaux nationaux, de la publication de 32 articles d'actualité et de 26 synthèses de rapports adoptés par lesdits conseils, de l'organisation d'une réunion annuelle des présidents et des secrétaires généraux des conseils économiques et sociaux nationaux à Bruxelles et de l'organisation conjointe d'un séminaire, auquel 100 représentants des partenaires sociaux européens, des organisations de la société civile, des institutions de l'Union et du monde universitaire ont participé en 2024; ***demande que se poursuivent la coopération sur des sujets d'intérêt commun et l'échange de bonnes pratiques, en soulignant le rôle essentiel***

de la société civile pour relever les défis actuels de l'Union;

Or. en

Amendement 45
Şerban Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 63

Proposition de résolution	*Amendement*
63. se félicite du lancement de la plateforme NaviGate en mai 2024; relève que cette plateforme, qui alimente l'EULT de l'Office des publications de l'Union au moyen d'hyperliens, a sensiblement renforcé la visibilité des travaux du Comité et amélioré l'expérience utilisateur de ses membres, de son personnel, des visiteurs d'autres institutions et du public, et qu'elle a atteint le nombre de ***4 600*** visiteurs uniques en 2024;	63. ***se félicite des mesures prises par le Comité afin d'augmenter la visibilité de ses travaux; estime toutefois que d'autres mesures doivent être prises afin que les activités de communication expliquent clairement le rôle du Comité et ses contributions concrètes à la présence de l'Union sur le terrain, d'une manière qui soit accessible et qui ait du sens aux yeux des citoyens;*** se félicite du lancement de la plateforme NaviGate en mai 2024; relève que cette plateforme, qui alimente l'EULT de l'Office des publications de l'Union au moyen d'hyperliens, a sensiblement renforcé la visibilité des travaux du Comité et amélioré l'expérience utilisateur de ses membres, de son personnel, des visiteurs d'autres institutions et du public, et qu'elle a atteint le nombre de ***4 600*** visiteurs uniques en 2024;

Or. en